

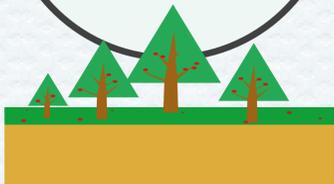


L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le commerce contribue très faiblement à ce phénomène

51.2%

des espaces en
France sont des
sols agricoles



39.6%

des espaces en
France sont des
espaces
naturels



9.4%

des espaces en
France sont des
espaces
artificialisés



Les espaces artificialisés atteignent 9,4% du territoire métropolitain en 2015. Entre 2006 et 2015, les surfaces artificialisées ont gagné 591 818 hectares.



0.02%

des espaces en
France sont occupés
par le commerce
de détail



La part du commerce de détail dans la superficie totale de la France est très faible

La surface commerciale (commerce de détail, hors automobile) en France est estimée à environ 83,6 millions de m². Le commerce de détail représente ainsi un peu moins de 0,02% de la superficie de la France métropolitaine. Au sein de cet ensemble, le commerce alimentaire généraliste ne représente que 30% de la totalité des surfaces commerciales (environ 25,1 km²)

Le commerce contribue très faiblement à l'artificialisation des sols

Le commerce et les services ne sont à l'origine que de 5% de la hausse des espaces artificialisés entre 2006 et 2014. Ils arrivent ainsi en 6e position après l'habitat, les réseaux routiers, l'agriculture, la construction et les sports et loisirs



Le commerce...

...est
à l'origine de
5%
des surfaces
consommées (2006-
2015)



...arrive en
6e
position des causes
de l'artificialisation
des sols

Le commerce ne représente pas l'essentiel des autorisations de surfaces non résidentielles

Le commerce a représenté 13,2% des surfaces de locaux non résidentiels autorisés en 2017, en 4ème position après les locaux agricoles (un quart des surfaces autorisées en 2017), les entrepôts et le service public (enseignement, action sociale, santé...). Le commerce est également en 4ème position en matière de surfaces commencées (12,1% en 2017).



39,6 millions de m² de surfaces non résidentielles ont été autorisées en 2017, contre 39,9 millions de m² de surfaces résidentielles.



La densité commerciale française des centres commerciaux se situe dans la moyenne européenne: 276 m² / 1 000 habitants pour 258 m² / 1 000 habitant en Europe de l'Ouest. Ce niveau est supérieur dans plusieurs pays d'Europe du Nord : la Norvège (plus de 900 m² / 1 000 habitant), la Suède, la Finlande ou encore les Pays-Bas.

La majorité des points de vente en France sont implantés dans les centres-villes

Selon l'INSEE, le nombre de points de vente dans le commerce de détail s'établissait à 340 000 unités en 2014 (+2,7% par rapport à 2009). Les magasins des rues commerçantes (plus de 50 unités) représentent près des deux-tiers des points de vente de l'ensemble centres commerciaux, retail parks et magasins de rues commerçantes (à noter que ces données n'intègrent pas les commerces de centre-ville implantés hors rues commerçantes.)



Plus de 54% des Français habitent en périphérie (ils étaient seulement 37% en 1962). Le commerce accompagne ses clients, et non l'inverse. Les grandes surfaces de périphérie s'adressent majoritairement aux familles, lesquelles vivent davantage hors des centres-villes.



Les causes principales de l'artificialisation des sols

L'habitat individuel en est la première cause

Sur les surfaces artificialisées entre 2006 et 2014, 46% ont été consommées par des maisons individuelles, avec leurs jardins et annexes, soit 228 000 ha.



Les réseaux routiers arrivent en deuxième position



Les réseaux routiers sont le deuxième usage du sol responsable de l'artificialisation, avec 16% des surfaces consommées entre 2006 et 2014, soit 78 000 ha.

Les autres causes principales de l'artificialisation

L'agriculture arrive en 3ème position, avec +40 000 hectares dédiés à la création de nouveaux bâtiments, d'aires de stockage ou de chemins d'exploitation entre 2006 et 2014. Les chantiers et activités de construction pour le bâtiment et le génie civil consomment un peu plus de 30 000 hectares.



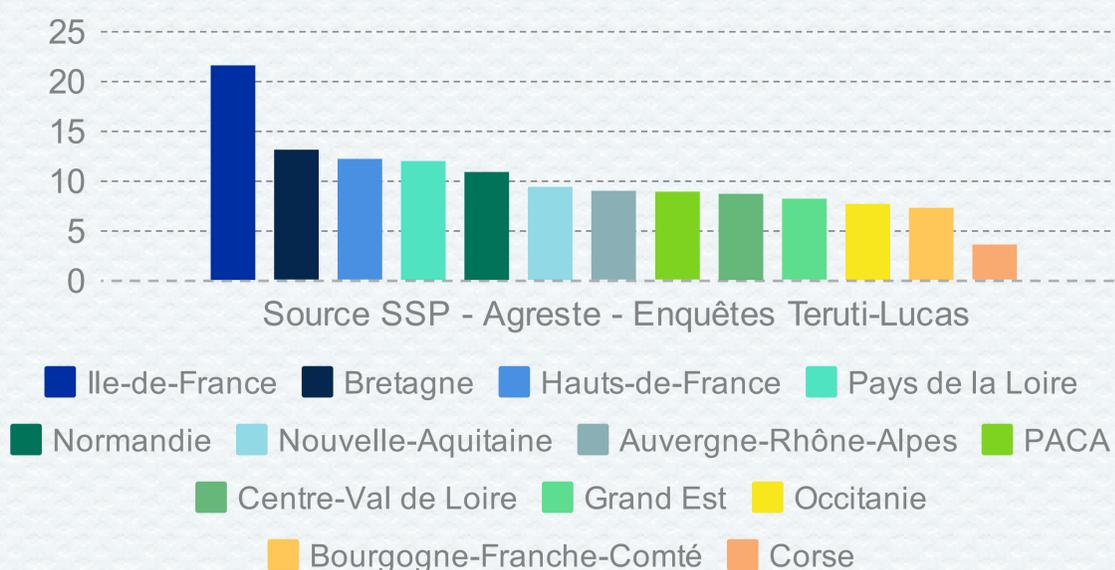
Les surfaces artificialisées en régions et en Europe

L'artificialisation dans les régions (2015)

L'Ile-de-France est la première région en termes d'artificialisation des terres, avec 21,5% de ses terres artificialisées en 2015. C'est aussi dans cette région que le taux de croissance des surfaces artificialisées a été le plus faible entre 2006 et 2015 (+6,7% contre une moyenne nationale de +13%). Quatre régions seulement ont eu un taux de croissance supérieur à cette moyenne nationale (Corse, PACA, Grand Est et Pays de la Loire)



Taux d'artificialisation dans les régions (% en 2015)



Selon la définition choisie par Eurostat (moins exhaustive que celle de l'INSEE), 5,4% des terres seraient artificialisées en 2015 en France contre une moyenne européenne de 4,2%.



L'hétérogénéité entre les pays est liée, notamment, à leur densité en termes de population. Les grands pays voisins tels que le Royaume-Uni, l'Italie et l'Allemagne ont un taux d'artificialisation plus élevé, compris entre 6,5% et 7,4%.



L'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols en France ne peut pas être atteint par le levier d'une augmentation de la fiscalité sur le commerce physique. Celui-ci est en effet l'un des plus faibles responsables de ce phénomène.

La fiscalité sur le commerce physique doit, au contraire, être diminuée pour favoriser les magasins dans les territoires, en rétablissant l'équilibre des conditions de concurrence avec les géants américains et chinois du e-commerce.

